

> Date & Lieu

Vendredi 13 octobre 2017
de 16h15 à 18h15, à **Lyon**
REF. 13-K

> Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

> Prérequis

Professionnels en activité.

> Intervenant

Alexandre THUREL, notaire,
vice-président du 112^{ème} Congrès des notaires.

> Suivi pédagogique

Journée de perfectionnement sans évaluation.

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

> Renseignements et inscriptions

Votre interlocutrice :

Alexandra - 04 72 49 79 11
alexandra.martin@edilaix.com
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01
pour les formations courtes

Habilitations CSN & CNB,
nous consulter.

Conditions générales de ventes
accessibles sur www.mei.fr

> Présentation

La création d'un droit de superficie à travers les baux à longue durée fait partie des montages préconisés par les gestionnaires de patrimoine. Appréhender les méthodes permettant d'évaluer tant le tréfonds que la surface d'un immeuble ayant fait l'objet d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique.

> Objectifs

- **Appréhender les données juridiques et fiscales des droits de superficie**
- **Acquérir les techniques permettant l'évaluation du tréfonds et/ou de la superficie.**

> Plan d'intervention

Introduction

- La stabilité du droit de superficie : les baux constitutifs d'un droit réel immobilier de jouissance

I.- Le bail emphytéotique

- Les éléments distinctifs
- L'évaluation et la fiscalité applicable
 - La constitution
 - La cession

II.- Le bail à construction

- Les éléments impératifs
- Les éléments supplétifs et l'évaluation.

Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.